MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

# Guide de l'utilisateur – Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU)

Module 3.1 Les avis au ministre Mise à jour septembre 2022





#### **Coordination et rédaction**

Cette publication a été réalisée par la direction adjointe des eaux usées municipales du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

#### Renseignements

Téléphone : 418 521-3830 1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : <u>www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp</u> Internet : <u>www.environnement.gouv.qc.ca</u>

#### Pour obtenir un exemplaire du document :

Visitez notre site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2022 Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISBN 978-2-550-93021-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays. © Gouvernement du Québec, 2022

### Résumé

#### Les avis au ministre dans le système SOMAEU

### Avis au ministre pour un motif d'urgence, de temps sec, d'arrêt ou de défaillance d'équipement, de rejet ailleurs qu'à l'effluent ou de rejet ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou de dérivation

L'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) doit transmettre un avis au ministre sans délai à l'aide du système SOMAEU lorsque l'un ou l'autre des événements suivants se produit :

- Le rejet à l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire;
- Une dérivation ou un débordement en cas d'urgence ou en temps sec à partir d'un ouvrage de surverse ou d'un ouvrage de dérivation;
- Un arrêt ou une défaillance d'équipement ayant un impact sur la qualité des rejets ou sur la fréquence ou le volume des débordements ou des dérivations;
- Une dérivation ou un débordement ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou d'un ouvrage de dérivation.

Bien que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) précise que l'avis au ministre doit être transmis sans délai, un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté) est accordé à l'exploitant municipal afin de transmettre un avis au ministre à l'aide du système SOMAEU. Lorsque l'exploitant municipal transmet un avis verbal au MELCC à l'intérieur d'un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté), un délai supplémentaire de deux jours lui est accordé. Cette règle de fonctionnement ne modifie pas le Règlement et le respect du délai sera évalué selon les circonstances de l'événement.

La date de constatation de l'événement correspond à la date de visite de l'ouvrage ou à la date de l'événement si l'enregistreur électronique de débordement est muni d'un équipement de télémétrie ou de télésignalisation, tel qu'il est consigné dans le rapport mensuel par l'exploitant.

### Avis au ministre pour un motif de travaux planifiés

L'exploitant d'un OMAEU doit aviser le ministre quarante-cinq jours avant l'événement suivant :

• Une dérivation ou un débordement (AVEC ou SANS débordement dans le milieu récepteur) requis pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage.

#### Avis au ministre concernant la fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation

L'exploitant d'un OMAEU doit transmettre un avis au ministre sans délai après la fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation de ses ouvrages. Ce type d'avis est notamment requis lorsqu'un nouvel ouvrage de surverse a été construit sur le réseau d'égout ou qu'un nouvel équipement de traitement est en activité à la station d'épuration. Seule une date correspondant à la réception des travaux par l'exploitant municipal est requise pour ce type d'avis.

La fiche d'information n° 2 – Les motifs d'avis au ministre décrit les différents motifs mentionnés plus haut. Il est conseillé à l'exploitant de prendre connaissance de cette fiche.

#### La transmission d'un avis au ministre dans le système SOMAEU

Pour qu'un avis au ministre soit considéré comme transmis aux fins d'application réglementaire, l'exploitant doit l'avoir officialisé après avoir saisi et enregistré les informations dans le système SOMAEU. Une fois officialisés, le ou les événements d'un avis au ministre peuvent être mis à jour jusqu'à ce qu'une date de fin réelle soit saisie et enregistrée par l'exploitant municipal pour tous les événements ayant mené à l'avis au ministre.

# Table des matières

Résumé	ii
Les avis au ministre dans le système SOMAEU	ii
La transmission d'un avis au ministre dans le système SOMAEU	iv
Module 3.1.1 – Saisir et mettre à jour un avis au ministre	1
Accéder à la tâche – Saisir er mettre à jour un avis au ministre	1
Choisir le contexte d'un OMAEU	2
Sommaire des avis au ministre	3
Ajouter un avis au ministre	4
Ajouter un événement	6
Ajouter un événement de débordement pour un motif d'urgence ou de temps sec	8
Ajouter un événement de débordement pour un motif de travaux planifiés	12
Ajouter un événement de dérivation pour un motif d'urgence ou de temps sec	16
Ajouter un événement de dérivation pour un motif de travaux planifiés	21
Ajouter un événement pour un motif de défaillance d'équipement à la station d'épuration	25
Ajouter un événement pour un motif de rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire	28
Ajouter un événement pour un motif ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou d'un ouvrage de dérivation	32
Ajouter un événement pour un motif de fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation	36

Module 3.1.2 – Officialiser et transmettre un avis au ministre dans le système SOMAEU	37
Accéder à la tâche – Officialiser et transmettre un avis au ministre	38
Sommaire des avis au ministre	39
Officialiser et transmettre un avis au ministre	41
Module 3.1.3 - Mettre à jour un événement dans le système SOMAEU dont le statut est officiel	43
Accéder à la tâ <b>c</b> he – Mettre à jour les événements d'un avis au ministre	44
Sommaire des avis au ministre	45
Mettre à jour un événement	47
Module 3.1.4 - Consulter les avis au ministre	48
Module 3.1.5 - Annuler un avis au ministre	50
Accéder à la tâ <b>c</b> he – Annuler un avis au ministre	51
Sommaire des avis au ministre	52
Annuler un avis au ministre	54

# Module 3.1.1 – Saisir et mettre à jour un avis au ministre

#### Accéder à la tâche - Saisir er mettre à jour un avis au ministre





### Choisir le contexte d'un OMAEU

L'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner celui **1** pour lequel il souhaite saisir ou mettre à jour un avis au ministre. À cet effet, l'utilisateur sélectionne le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du <u>Sommaire des inscriptions</u>. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur est en contexte de cet OMAEU tant qu'il ne l'épure pas<sup>1</sup>. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le <u>Sommaire des avis au ministre</u> (page suivante).

### Sommaire des inscriptions

Résultats trouvés : 2

Nom de l'OMAEU	N° de la station	Date d'inscription	Statut	Date du statut	État d'avancement	Date de l'état d'avancement
Y	Y	Y	Y	Y	7	Y
OMAEU de la Ville Durable	12345-6		Officiel	2016-10-13	À vérifier	2016-10-13
OMAEU VERTE	84894-8		Brouillon	2016-09-07	Inscrit	2016-09-07

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le module 0, Aide à la navigation, pour plus de détails.



L'utilisateur peut supprimer un avis au ministre qui n'a pas été officialisé à l'aide du bouton 🛪 🝳

# Saisir/Mettre à jour un avis au ministre

Critères de composantes de l'OMAEU		~
	Rechercher	Réinitialiser

### Sommaire des avis au ministre

### Résultats trouvés : 10

		<u>N° de l'avis</u>	<u>Date de</u> <u>réception</u>	Motif de l'avis	Nombre d'événements	<u>Statut</u>	<u>État</u> <u>d'avancement</u>	Date du statut
	•	<u>252</u>		Dérivation à la station d'épuration en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))	0	Brouillon	Inscrit	2017-11-17 2×
1	+	Ajouter un avi	s au ministre					
	ŀ	• • 1 •	Nombre	de lignes : 15 💌			Page 1 de 1, é	éléments 1 à 1 de 1

#### Ajouter un avis au ministre

En cliquant sur le bouton Ajouter un avis au ministre, l'utilisateur voit l'onglet <u>Informations générales</u> apparaître. Il saisit alors les informations générales pour créer un avis au ministre. Deux listes déroulantes permettent de sélectionner le « **Motif de l'avis au ministre** » et le « **Secteur d'exploitation** » . La « **Description de l'avis au ministre** » doit décrire les causes ayant provoqué l'événement qui a mené à l'avis au ministre. L'utilisateur enregistre ensuite les informations à l'aide du bouton <u>Enregistrer</u> 3.

Le « **Numéro de l'avis au ministre** » ④ est généré automatiquement lors de l'enregistrement des informations obligatoires. Il s'agit d'un numéro de référence unique.

Lorsque l'exploitant municipal a informé verbalement le ministre d'un événement, la « **Date de l'avis verbal** » <sup>(5)</sup> doit être inscrite à l'onglet <u>Informations générales</u>. Lorsque l'exploitant dispose de l'information, il doit également inscrire le nom de la « Personne contactée ». Un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté) est accordé à l'exploitant municipal afin de transmettre l'avis au ministre à partir du système SOMAEU. Lorsque l'exploitant municipal transmet un avis verbal au MELCC à l'intérieur d'un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté), un délai supplémentaire de deux jours lui est accordé. Cette règle de fonctionnement ne modifie pas le Règlement et le respect du délai sera évalué selon les circonstances de l'événement.

La date de constatation de l'événement correspond à la date de visite de l'ouvrage ou à la date de l'événement si l'enregistreur électronique de débordement est muni d'un équipement de télémétrie ou de télésignalisation tel qu'il est consigné dans le rapport mensuel par l'exploitant municipal. Une fois l'avis au ministre enregistré, l'utilisateur doit saisir au moins un événement afin de pouvoir officialiser et transmettre l'avis. Au besoin, il peut choisir un nouveau motif d'avis au ministre, pour autant qu'aucun événement ne soit enregistré dans l'avis au ministre.

### Saisir/Mettre à jour un avis au ministre

	Informations générales			
4	Numéro de l'avis au ministre : 		Statut : 	
(	Motif de l'avis au ministre :*		Etat d'avancement :	
	Faire une sélection	▼		
0	Secteur d'exploitation :*		Date du statut :	
્ય	Faire une sélection	<b>•</b>		
_ (	Date de l'avis verbal :	Personne contactée (avis verbal) :	Date de transmission :	
Ð				
2	Description de l'avis au ministre :*		*	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		3	
			Annuler Enregis	trer

#### Ajouter un événement

Un événement permet d'ajouter des détails sur l'avis au ministre. Les titres des sections et les choix offerts dans les menus déroulants d'un événement diffèrent selon le motif de l'avis choisi précédemment.

Selon le motif choisi, cet événement peut donc être un débordement sur le réseau d'égout, une dérivation à la station d'épuration, un débordement ou une dérivation ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou de dérivation, une défaillance d'équipement à la station d'épuration, un rejet ailleurs qu'à partir de l'émissaire de la station d'épuration ou la fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation d'un ouvrage.

Dans certains cas, plusieurs événements peuvent être réunis sous un même avis au ministre. Par exemple, trois ouvrages de surverse peuvent être affectés par une situation de débordement en urgence. Ainsi, l'avis au ministre pourra contenir trois événements, soit un pour chaque ouvrage de surverse affecté par la situation d'urgence.

Une fois l'avis au ministre enregistré, l'ajout d'événements devient accessible <sup>1</sup> et l'utilisateur peut documenter le ou les événements relatifs à l'avis au ministre.

En cliquant sur le bouton Ajouter un événement 2, l'utilisateur peut saisir les informations générales concernant l'événement. Les champs qui apparaissent sont fonction du type d'avis au ministre préalablement sélectionné.

497	e :				Statut : Brouillo	: on		
/lotif de l'avis au ministre :*	ĸ				Etat d'a	Etat d'avancement :		
Dérivation survenue en cas d	e temps sec à partir d'un ou	vrage de dérivation	n 🔻		Inscrit			
Secteur d'exploitation :*					Date d	u statut :		
			•		2021-1	0-22		
)ate de l'avis verbal :		Personne co	ntactée (avis verl	bal) :	Date de	e transmission :		
				-				
<b>Description de l'avis au min</b> Démo	istre :*							
Description de l'avis au min Démo	istre :*							
Description de l'avis au min Démo Liste des événeme	istre :* e <b>nts</b>							
Description de l'avis au min Démo Liste des événeme Équipement de traitement	istre :* ents Cause du débordement	Date de début prévue	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle	
Description de l'avis au min Démo Liste des événeme Équipement de traitement Aucun enregistrement à affic	istre :* ents Cause du débordement her.	Date de début prévue	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle	
Description de l'avis au min Démo Liste des événeme Équipement de traitement Aucun enregistrement à affic Ajouter un événement	istre :* ents Cause du débordement her.	Date de début prévue	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle	
Description de l'avis au min Démo Liste des événeme Équipement de traitement Aucun enregistrement à affic Ajouter un événement	istre :* ents Cause du débordement her.	Date de début prévue	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle	

#### Ajouter un événement de débordement pour un motif d'urgence ou de temps sec

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Débordement survenu en temps sec à un ouvrage de surverse** » ou « **Débordement survenu en cas d'urgence à un ouvrage de surverse** ». L'utilisateur suit les étapes décrites ci-dessous.

Si le débordement est terminé lors de la saisie de l'avis au ministre :

- 1. L'utilisateur doit inscrire la « Date-heure de début réelle » ① et la « Date-heure de fin réelle » ①;
- 2. L'utilisateur doit inscrire le « Volume réel du débordement » ou le « Volume estimé du débordement » ①.

Si le débordement est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

- 1. L'utilisateur doit inscrire la « Date-heure de début réelle » ① et la « Date-heure de fin prévue » ①;
- 2. L'utilisateur doit inscrire le « Volume estimé du débordement » ①.

Les champs « **Durée de l'événement prévue** » ① et « **Durée de l'événement réelle** » ① sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

L'utilisateur sélectionne un ouvrage de surverse parmi la liste de ses ouvrages de surverse inscrit dans le système SOMAEU.

Si les coordonnées du point de rejet du débordement sont identiques à celles de l'exutoire de cet ouvrage, alors le champ au point <sup>3</sup> n'a pas à être renseigné. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'exutoire, alors l'exploitant doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le

format NAD83. Au besoin, le bouton 🗏 peut être utilisé pour convertir en format NAD83 les cordonnées sous un autre format. L'utilisateur peut voir les coordonnées de l'exutoire entrées dans le système SOMAEU au champ « Ouvrage de surverse ».

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté » ④ est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période du débordement. Un détail des usages est disponible ici.

La « Cause du débordement » 🥑 doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant. La liste des motifs possibles d'un avis au ministre se trouve en annexe du présent document.

Les trois champs de la section « Mesure correctrice » 6 sont obligatoires. Si le débordement est en cours, l'utilisateur peut inscrire « À déterminer » au champ « Mesures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets ». Lors de la mise à jour<sup>2</sup> de l'événement, il pourra modifier le champ pour inscrire la mesure réellement mise en place.

Le champ « **Commentaire** » **5**, facultatif, permet l'ajout de renseignements supplémentaires si l'exploitant souhaite préciser les circonstances du débordement.

Avec le bouton Enregistrer

I'utilisateur sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être transmis<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

Par la suite, si le débordement est en cours lors de la transmission de l'avis au ministre, l'utilisateur devra mettre à jour<sup>4</sup> le ou les événements de l'avis au ministre lorsqu'il sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle pour tous les événements.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

_		
0	Date – heure de début prévue :	Date – heure de début réelle :*
	Date – heure de fin prévue :	Date – heure de fin réelle :
	Durée de l'événement prévue : 	Durée de l'événement réelle :
	Volume débordement estimé (m³) :	Volume débordement réel (m³) :
	Lieu du déhordement	
	Faire une sélection	•
	Coordonnées du débordement (uniquement si le point d	de rejet est différent des
2	coordonnées de l'exutoire de l'ouvrage) :*	
	Latitude (Deg. déc. NAD83) : Longitude (D	Deg. déc. NAD83) :
	L	
3	Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté :*	
	Couce du déherdement	•
	Cause du débordement :* Faire une sélection	
	Mesure correctrice	
5	Mesures planifiées pour limiter le débordement, ainsi qu	ue pour atténuer ses effets :*
	Meaurea prises pour limiter la débordement, sinsi que p	nour atténuer ses affats :*
	meanea praes pour ninner le debordement, anisi que p	
	Mesures de nettoyage qui seront mises en place après	l'évènement :*
		/
	commentaire :	
		Annuler Enregistrer
1		

#### Ajouter un événement de débordement pour un motif de travaux planifiés

Lorsque l'utilisateur doit déclarer un événement de débordement pour un motif de type « **Débordement requis pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage** », il doit saisir et officialiser<sup>5</sup> l'avis au ministre au moins quarante-cinq jours avant le début prévu de l'événement.

- Si les travaux sont visés par une autorisation ministérielle, l'utilisateur doit inscrire le « Numéro de l'autorisation » ①.
   Autrement, il laisse la case vide.
- 2. L'utilisateur doit saisir la « Date-heure de début prévue » 2, la « Date-heure de fin prévue » 2, le « Volume estimé du débordement » 2, les « Motifs justifiant pourquoi il est impossible d'effectuer les travaux sans effectuer de débordement » 7, la « Mesure planifiée pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets » 7, les « Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement » 7 et les « Mesures mises en place pour communiquer l'information au public » 7.
- 3. L'utilisateur doit aussi saisir le « Lieu du débordement » <sup>3</sup> ainsi que l'« Ouvrage de surverse » <sup>3</sup> ou remplir la section « Description du lieu de débordement » <sup>3</sup> si ce dernier est « Ailleurs sur le réseau d'égout ».
- 4. Si les coordonnées du point de rejet du débordement sont identiques à celles de l'exutoire de cet ouvrage, alors le champ précisé au point <sup>(4)</sup> n'a pas à être renseigné. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'exutoire, alors l'exploitant doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le format NAD83. Au besoin, le bouton <sup>(2)</sup> peut être utilisé pour convertir en format NAD83 les cordonnées sous un autre format. L'utilisateur peut voir les coordonnées de l'exutoire entrées dans le système SOMAEU au champ « Ouvrage de surverse ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

- 5. Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté » <sup>5</sup> est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période du débordement. Un détail des usages est disponible <u>ici</u>.
- 6. Le champ « **Commentaire** » <sup>(1)</sup>, facultatif, permet l'ajout de renseignements supplémentaires si l'exploitant souhaite préciser les circonstances du débordement.
- 7. Le bouton **Enregistrer 9** permet de sauvegarder les données saisies.
- 8. Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre<sup>6</sup>.
- 9. Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour<sup>7</sup> le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle pour tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

Le champ « **Durée prévue de l'événement** » <sup>2</sup> est calculé automatiquement selon les dates saisies.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	it [art. 215 REAFIE] ou dans le cadre de travaux autorisés) :
Si applicable	
Date – heure de début prévue :*	Date – heure de début réelle :
Date – heure de fin prévue :*	Date – heure de fin réelle :
Durée de l'événement prévue : -	Durée de l'événement réelle : 
/olume débordement estimé (m³) :	Volume débordement réel (m²) :
ieu du déhordement	
ieu de débordement :*	
Ouvrage de surverse	
)uvrage de surverse :	
Faire une sélection	·
Coordonnées du débordement (uniquement si	si le point de rejet est différent des 👝
oordonnées de l'exutoire de l'ouvrage) :	4
Latitude (Deg. déc. NAD83) : Lo	ongitude (Deg. déc. NAD83) :
	ffecté :* 5
Jsage du milieu récepteur qui pourrait être af	
Jsage du milieu récepteur qui pourrait être aft Faire une sélection	Ť

ause du débordement :*			
Faire une sélection 🔻			
Motifs justifiant pourquoi il est impossible de réaliser les trava	ux sans effectuer un débordement :	*	
lesure correctrice			
esures planifiées pour limiter le débordement, ainsi que pour	r atténuer ses effets :*		
lesures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour att	énuer ses effets :*		
lesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évène	ment :*		
lesures mises en place pour communiquer l'information au pu	ublic :*		
commentaire :			
			-
			9

#### Ajouter un événement de dérivation pour un motif d'urgence ou de temps sec

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Dérivation survenue en temps sec à partir d'un ouvrage de dérivation** » ou « **Dérivation survenue en cas d'urgence à partir d'un ouvrage de dérivation** ». L'utilisateur suit les étapes décrites ci-dessous.

Si la dérivation est terminée lors de la saisie de l'avis au ministre :

- 1. L'utilisateur doit inscrire la « Date-heure de début réelle » 🛈 et la « Date-heure de fin réelle » 🛈;
- 2. L'utilisateur doit inscrire le « Volume réel de la dérivation » ① ou le « Volume estimé de la dérivation » ①.

Si la dérivation est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

- 1. L'utilisateur doit inscrire la « Date-heure de début réelle » ① et la « Date-heure de fin prévue » ①;
- 2. L'utilisateur doit inscrire le « Volume estimé de la dérivation » ①.

Les champs « **Durée de l'événement prévue** » ① et « **Durée de l'événement réelle** » ① sont calculés automatiquement selon les dates saisies. L'« Équipement de traitement » ② dans la section « <u>Lieu de la dérivation »</u> doit aussi être sélectionné.

Par défaut, le champ au point <sup>3</sup> est renseigné avec les coordonnées de l'émissaire de la station d'épuration inscrites dans le système SOMAEU. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'émissaire, alors l'utilisateur doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le format NAD83. Au besoin, le bouton i peut être utilisé pour convertir en format NAD83 des cordonnées entrées sous un autre format.

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté » ④ est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période de la dérivation. Un détail des usages est disponible <u>ici</u>.

La « Cause de la dérivation » <sup>5</sup> doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant. La liste des motifs possibles d'un avis au ministre se trouve en annexe du présent document.

Les trois champs de la section « Mesure correctrice » <sup>6</sup> sont obligatoires. Si la dérivation est en cours, l'exploitant peut inscrire « À déterminer » au champ « Mesures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets ». Lors de la mise à jour<sup>8</sup> de l'événement, il pourra modifier le champ pour inscrire la mesure réellement mise en place.

Le champ « **Commentaire** », facultatif, permet l'ajout de renseignements supplémentaires si l'exploitant souhaite préciser les circonstances de la dérivation.

Avec le bouton Enregistrer 7, l'u

l'utilisateur sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre<sup>9</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour<sup>10</sup> le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle à tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

	Date – heure de début réelle :*
Date – heure de fin prévue :	Date – heure de fin réelle :
Durée de l'événement prévue : -	Durée de l'événement réelle :
/olume estimé de la dérivation (m³) :	Volume réel de la dérivation (m³) :
Lieu de la dérivation	
quipement de traitement :*	
Faire une sélection	•
Coordonnées de la dérivation (Par défaut, les c le l'émissaire de la station) :	pordonnées affichées sont celles
Coordonnées de la dérivation (Par défaut, les c le l'émissaire de la station) : Latitude (Deg. déc. NAD83) : Long 48,	pordonnées affichées sont celles gitude (Deg. déc. NAD83) : -65,
Coordonnées de la dérivation (Par défaut, les co le l'émissaire de la station) : Latitude (Deg. déc. NAD83) : Long 48, Jsage du milieu récepteur qui pourrait être affe	pordonnées affichées sont celles gitude (Deg. déc. NAD83) : 65, IIII cté :*
Coordonnées de la dérivation (Par défaut, les ca le l'émissaire de la station) : Latitude (Deg. déc. NAD83) : 48, Jsage du milieu récepteur qui pourrait être affe Faire une sélection	oordonnées affichées sont celles gitude (Deg. déc. NAD83) : -65, cté :*
Coordonnées de la dérivation (Par défaut, les ca le l'émissaire de la station) : Latitude (Deg. déc. NAD83) : Long 48, Jsage du milieu récepteur qui pourrait être affe Faire une sélection Cause de la dérivation	oordonnées affichées sont celles pitude (Deg. déc. NAD83) : -65, cté :*

_	
_	
_	
_	
_	
_	
	_
_	

#### **Mesures correctrices**

Mesures planifiées pour limiter la dérivation, ainsi que pour atténuer ses effets :\*

Mesures prises pour limiter la dérivation, ainsi que pour atténuer ses effets :

Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement :\*

C

-0	m	m	e	n	ta	Ir	е	÷	

entaire :		
		Annuler Enregistrer

7

#### Ajouter un événement de dérivation pour un motif de travaux planifiés

Lorsque l'utilisateur doit saisir un événement de dérivation pour un motif de « **Dérivation pour permettre des travaux visant** la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage AVEC rejet au milieu récepteur » ou de « Dérivation pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage SANS rejet au milieu récepteur », il doit saisir et officialiser l'avis au ministre au quarante-cinq jours avant le début prévu de l'événement.

- Si les travaux sont visés par une autorisation ministérielle, l'utilisateur doit inscrire le « Numéro de l'autorisation » ①. Autrement, il laisse la case vide.
- L'utilisateur doit saisir la « Date-heure de début prévue » 2, la « Date-heure de fin prévue » 2, les « Motifs justifiant pourquoi il est impossible d'effectuer les travaux sans effectuer de débordement » 7, la « Mesure planifiée pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets » 7, les « Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement » 7 et les « Mesures mises en place pour communiquer l'information au public » 7.
- 3. L'utilisateur doit inscrire le « Volume estimé de la dérivation » ①.
- 4. L'« Équipement de traitement » <sup>3</sup> dans la section « <u>Lieu de la dérivation »</u> doit aussi être sélectionné.

Par défaut, le champ au point ④ est renseigné avec les coordonnées de l'émissaire de la station d'épuration. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'émissaire, alors l'utilisateur doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le format NAD83. Au besoin, le bouton 🖩 peut être utilisé pour convertir en format NAD83 les cordonnées sous un autre format.

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté » 5 est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. À noter que certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la

sélection en tenant compte des usages présents lors de la période de la dérivation. Un détail des usages est disponible <u>ici</u>.

La « Cause de la dérivation » doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant. La liste des motifs possibles d'un avis au ministre se trouve en annexe du présent document.

Le champ « **Commentaire** » <sup>(B)</sup>, facultatif, permet l'ajout de renseignements supplémentaires si l'exploitant souhaite préciser les circonstances du débordement.

Le bouton **Enregistrer 9** permet de sauvegarder les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre<sup>11</sup>.

Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour<sup>12</sup> le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle à tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

Le champ « **Durée prévue de l'événement** » <sup>2</sup> est calculé automatiquement selon les dates saisies.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre.

### Informations générales

Numéro de l'autorisation (Grande dérivation [art. 215 REAFIE] ou dans le cadre de travaux autorisés) :

	Date – heure de début réelle :
Date – heure de fin prévue :*	Date – heure de fin réelle :
Durée de l'événement prévue : 	Durée de l'événement réelle : 
Volume estimé de la dérivation (m³) :	Volume réel de la dérivation (m³) :
Lieu de la dérivation	
Équipement de traitement :*	
Faire une sélection	•
	s coordonnées affichées sont celles 👝
Coordonnées de la dérivation (Par défaut, les de l'émissaire de la station) :	
Coordonnées de la dérivation (Par défaut, les de l'émissaire de la station) : Latitude (Deg. déc. NAD83) : Lo 45,	ongitude (Deg. déc. NAD83) : -72,

Cause de la dérivation :*	
Faire une sélection	
Masuras correctricas	
mesures correctifices	
Mesures planifiées pour limiter la dérivation, ainsi que pour atténuer ses effets :*	
Mesures prises pour limiter la dérivation, ainsi que pour atténuer ses effets :*	
Mesures de nettoyage qui seront mises en place après l'évènement :*	
Mesures mises en place pour communiquer l'information au public :*	
Commentaire :	
	Appuler

#### Ajouter un événement pour un motif de défaillance d'équipement à la station d'épuration

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « Arrêt ou défaillance d'équipement ayant un impact sur la qualité des rejets ou sur la fréquence ou le volume des débordements ou des dérivations ». L'utilisateur suit les étapes décrites ci-dessous.

L'utilisateur doit sélectionner l'« Équipement de traitement » <sup>2</sup>où a été détectée la défaillance qui a un impact sur la qualité des rejets à la station d'épuration.

Si la défaillance d'équipement est terminée lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « Date-heure de début réelle » ① et la « Date-heure de fin réelle » ①.

Si la défaillance est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « Date-heure de début réelle » ① et la « Date-heure de fin prévue » ①.

Les champs « **Durée de l'événement prévue** » ① et « **Durée de l'événement réelle** » ① sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

Par défaut, le champ au point <sup>3</sup> est renseigné avec les coordonnées de l'émissaire de la station d'épuration inscrites dans le système SOMAEU. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'émissaire, alors l'utilisateur doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le format NAD83. Au besoin, le bouton **autre format**.

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté » ④ est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période de la défaillance. Un détail des usages est disponible <u>ici</u>.

Les trois champs de la section « Mesure correctrice » <sup>5</sup> sont obligatoires. Si la défaillance est en cours, l'exploitant peut inscrire « À déterminer » au champ « Mesures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets ». Lors de la mise à jour<sup>13</sup> de l'événement, il pourra modifier le champ pour inscrire la mesure réellement mise en place.

Que la défaillance soit terminée ou en cours, un « **Commentaire** » <sup>6</sup> peut être saisi par l'utilisateur pour expliquer la problématique rencontrée.

Avec le bouton **Enregistrer 7**, il sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé<sup>14</sup>.

Si la défaillance est en cours, l'utilisateur devra mettre à jour<sup>15</sup> le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle pour tous les événements.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Voir le module 3.1.2, Officialiser l'avis au ministre.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Date – heure de fin réelle :	
Durée de l'événement réelle : 	
•	
affichées sont celles de	
e (Deg. déc. NAD83) :	
•	
· •	
e pour atténuer ses effets :*	
our atténuer ses effets :*	
ês l'événement :*	
	ffichées sont celles de (Deg. déc. NAD83) : a pour atténuer ses effets :* ur atténuer ses effets :* es l'évènement :*

### Ajouter un événement pour un motif de rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire** ». L'utilisateur suit les étapes ci-dessous.

Si l'événement est terminé lors de la saisie de l'avis au ministre :

- 1. L'utilisateur doit inscrire la « Date-heure de début réelle » ① et la « Date-heure de fin réelle » ①;
- 2. L'utilisateur doit inscrire le « Volume réel du rejet » ① ou le « Volume estimé du rejet » ①.

Si la dérivation est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

- 1. L'utilisateur doit inscrire la « Date-heure de début réelle » ①, la « Date-heure de fin prévue » ①;
- 2. L'utilisateur doit inscrire le « Volume estimé du rejet » ①.

Les champs « **Durée de l'événement prévue** » ① et « **Durée de l'événement réelle** » ① sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

L'utilisateur entre ensuite une « **Description du lieu du rejet »** <sup>2</sup> la plus précise possible.

Par défaut, le champ au point <sup>3</sup> est renseigné avec les coordonnées de l'émissaire de la station d'épuration inscrites dans le système SOMAEU. Si cette information n'est pas dans le système SOMAEU ou si les coordonnées sont différentes de celles de l'émissaire, alors l'utilisateur doit entrer les coordonnées du débordement dans le système SOMAEU sous le format NAD83. Au besoin, le bouton **a** peut être utilisé pour convertir en format NAD83 les cordonnées sous un autre format.

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté » ④ est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période de l'événement. Un détail des usages est disponible ici.

La « Cause du rejet » 🥑 doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant. La liste des motifs possibles d'un avis au ministre se trouve en annexe du présent document.

Les trois champs de la section « Mesure correctrice » 6 sont obligatoires. Si l'événement est en cours, l'exploitant peut inscrire « À déterminer » au champ « Mesures prises pour limiter le rejet, ainsi que pour atténuer ses effets ». Lors de la mise à jour<sup>16</sup> de l'événement, il pourra modifier le champ pour inscrire la mesure réellement mise en place.

Le champ « **Commentaire** » 🕖 est facultatif, mais peut être utilisé pour décrire les circonstances qui ont entraîné le rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire.

Avec le bouton Enregistrer <sup>8</sup>, l'utilisateur sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre<sup>17</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour<sup>18</sup> le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle à tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Date – heure de fin prévue :	Date – heure de fin réelle :	
Durée de l'événement prévue :	Durée de l'événement réelle :	
Volume estimé du rejet (m³) :	Volume réel du rejet (m³) :	
Lieu du débordement		
Description du lieu du rejet :*		
Coordonnées du point de contact avec l'enviro	nnement :*	
Latitude (Deg. déc. NAD83) : Lor	gitude (Deg. déc. NAD83) :	
Vsage du milleu recepteur qui pourrait etre aff	cte: !-	•
Cause du débordement		
Cause du reiet :*		
Faire une sélection	•	
Mesure correctrice		
, Mesures planifiées pour limiter le rejet, ainsi q	e pour atténuer ses effets :*	
mesures prises pour limiter le rejet, ainsi que j	our attenuer ses enets :"	
Mesures de nettoyage qui seront mises en pla	e après l'évènement :*	
Commentaire :		

#### Ajouter un événement pour un motif ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou d'un ouvrage de dérivation

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Dérivation ou débordement ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou de dérivation** ». L'utilisateur suit les étapes décrites ci-dessous.

Si l'événement est terminé lors de la saisie de l'avis au ministre :

- 1. L'utilisateur doit inscrire la « Date-heure de début réelle » 🛈 et la « Date-heure de fin réelle » 🛈;
- 2. L'utilisateur doit inscrire le « Volume réel du débordement » ① ou le « Volume estimé du débordement » ①.

Si la dérivation est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

- 1. L'utilisateur doit inscrire la « Date-heure de début réelle » ① et la « Date-heure de fin prévue » ①;
- 2. L'utilisateur doit inscrire le « Volume estimé du débordement » ①.

Les champs « **Durée de l'événement prévue** » ① et « **Durée de l'événement réelle** » ① sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

L'utilisateur entre ensuite une « **Description du lieu de débordement »** <sup>2</sup> la plus précise possible.

Il renseigne le champ « **Coordonnées du débordement** » <sup>3</sup> avec les coordonnées du point de contact du rejet avec l'environnement.

Le champ « Usage du milieu récepteur qui pourrait être affecté » ④ est renseigné en sélectionnant un usage parmi les choix du menu déroulant. Certains de ces choix contiennent plusieurs combinaisons d'usages. Faire la sélection en tenant compte des usages présents lors de la période du débordement. Un détail des usages est disponible <u>ici</u>.

La « Cause du débordement » ⑤ doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant. La liste des motifs possibles d'un avis au ministre se trouve en annexe du présent document.

Les trois champs de la section « Mesure correctrice » <sup>6</sup> sont obligatoires. Si l'événement est en cours, l'exploitant peut inscrire « À déterminer » au champ « Mesures prises pour limiter le rejet, ainsi que pour atténuer ses effets ». Lors de la mise à jour<sup>19</sup> de l'événement, il pourra modifier le champ pour inscrire la mesure réellement mise en place.

Le champ « **Commentaire** » est facultatif, mais peut être utilisé pour décrire les circonstances qui ont entraîné la nécessité de déborder ou de dériver ailleurs qu'à un ouvrage de surverse ou qu'à un ouvrage de dérivation.

Avec le bouton **Enregistrer 7**, l'utilisateur sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre<sup>20</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour<sup>21</sup> le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle à tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

a - heure de fin prévue : be - heure de fin réelle : be de l'événement prévue : cu du débordement (m²) : cu du débordement (m²) : volume réel du débordement (m²) : volume réel du débordement (m²) : cu du débordement :* rdonnées du débordement (point de contact avec l'environnement) :* titude (Deg. déc. NAD83) : Longitude (Deg. déc. NAD83) : e du milieu récepteur qui pourrait être affecté :*				
ée de l'événement prévue : Durée de l'événement réelle :   ume estimé du débordement (m³) : Volume réel du débordement (m³) :   u du débordement :   cription du lieu de débordement :* :   rdonnées du débordement (point de contact avec l'environnement) :*   titude (Deg. déc. NAD83) : Longitude (Deg. déc. NAD83) :   re du milieu récepteur qui pourrait être affecté :*		)		
Imme estimé du débordement (m²) :       Volume réel du débordement (m²) :         Imme u de débordement (m²) :       Imme u de débordement (m²) :         Imme u de débordement :*       Imme u de débordement :*         rdonnées du débordement (point de contact avec l'environnement) :*       Imme u de débordement (point de contact avec l'environnement) :*         titude (Deg. déc. NAD83) :       Imme u de débordement (point de contact avec l'environnement) :*         titude (Deg. déc. NAD83) :       Imme u de débordement (point de contact avec l'environnement) :*         titude (Deg. déc. NAD83) :       Imme u de débordement (point de contact avec l'environnement) :*         titude (Deg. déc. NAD83) :       Imme u de débordement (point de contact avec l'environnement) :*         titude (Deg. déc. NAD83) :       Imme u de débordement (point de contact avec l'environnement) :*         titude (Deg. déc. NAD83) :       Imme u de débordement (point de contact avec l'environnement) :*         titude (Deg. déc. NAD83) :       Imme u de débordement (point de contact avec l'environnement) :*         titude (Deg. déc. NAD83) :       Imme u de débordement (point de contact avec l'environnement) :*		J		
eu du débordement cription du lieu de débordement :*  rdonnées du débordement (point de contact avec l'environnement) :*  titude (Deg. déc. NAD83) : Longitude (Deg. déc. NAD83) :				
rdonnées du débordement (point de contact avec l'environnement) :* titude (Deg. déc. NAD83) : Longitude (Deg. déc. NAD83) :				
rdonnées du débordement (point de contact avec l'environnement) :* titude (Deg. déc. NAD83) : Longitude (Deg. déc. NAD83) :	 		 	 
rdonnées du débordement (point de contact avec l'environnement) :* titude (Deg. déc. NAD83) : Longitude (Deg. déc. NAD83) :				
rdonnées du débordement (point de contact avec l'environnement) :* titude (Deg. déc. NAD83) : Longitude (Deg. déc. NAD83) :				
titude (Deg. déc. NAD83) : Longitude (Deg. déc. NAD83) :				
2e du milieu récepteur qui pourrait être affecté :*				
ae du milieu récepteur qui pourrait être affecté :*				
ge du milieu récepteur qui pourrait être affecté :*				
ire une sélection			•	
use du débordement				
se du débordement :*				
e une sélection 🔹				
sure correctrice				
ures planifiées pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets :*				
ures prises pour limiter le débordement, ainsi que pour atténuer ses effets :*				
ures de nettovage qui seront mises en place après l'évènement :*				
imentaire :				
				7

35

#### Ajouter un événement pour un motif de fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation

Lorsqu'un avis au ministre concerne une « Fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation », seule la « Date de réception des travaux » doit être saisie. Cette date correspond à la réception des travaux par la municipalité.

- 1. L'utilisateur doit inscrire la « Date de réception des travaux » ①.
- 2. Le bouton **Enregistrer** 2 permet de sauvegarder les données saisies.
- 3. Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé<sup>22</sup>.

Détail de l'événement de fin de trav	 aux modifiant les conditions d'exploitation
Date de réception des travaux :*	2
	Annuler

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

### Module 3.1.2 – Officialiser et transmettre un avis au ministre dans le système SOMAEU

Aux fins d'application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU; chapitre Q-2, r. 34.1), pour être considéré comme transmis au ministre, un avis au ministre doit avoir le statut « Officiel » dans le système SOMAEU.

#### Accéder à la tâche - Officialiser et transmettre un avis au ministre

Pour officialiser un avis au ministre, l'utilisateur doit sélectionner le menu « **Transmission des données** » ①, puis le sous-menu « **Avis au ministre** » ②, pour finalement atteindre la tâche « **Officialiser et transmettre un avis au ministre** » ③. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le <u>Sommaire des avis au ministre</u> (page suivante). Dans le cas contraire, l'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du <u>Sommaire des inscriptions</u>. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur atteindra le <u>Sommaire des avis au ministre</u> (page suivante).



#### Sommaire des avis au ministre

L'utilisateur atteint le <u>Sommaire des avis au ministre</u> et il choisit l'avis au ministre qu'il souhaite officialiser en sélectionnant le « **N° de l'avis** » ①. L'utilisateur peut également rechercher un avis au ministre en utilisant des critères de recherche<sup>23</sup>.

Dans le <u>Sommaire de l'avis au ministre</u>, il est possible de trier les champs afin de faciliter la recherche d'un avis. Avec le bouton  $\square$ , une fenêtre s'affiche afin qu'on puisse sélectionner les critères de tri ②. Une fois qu'on a cliqué sur le bouton  $\square$ , le tri est appliqué au sommaire ③. À noter que seuls les avis au ministre qui ont l'un des statuts et états d'avancement « Brouillon – Inscrit » ou « Officiel – En correction » sont présents dans le sommaire.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Voir le module 3.1.4, Consulter les avis au ministre.

### Officialiser un avis au ministre

Sommaire des avis au ministre

Critères de l'avis au ministre

### Résultats trouvés : 7

Rechercher

 $\sim$ 

Réinitialiser

<u>N° de l'avis</u>	Date de réception	Motif de l'avis			<u>No</u> d'é	ombre événements	<u>Statut</u>	État d'avancement	Date du statut
ð	Y	2				Y	Y	Y	Y
<u>27</u>	]	Dérivation pour des travaux planifiés		Cocher tous		0	Brouillon	Inscrit	2016-09-29
<u>26</u>		Débordement pour des travaux plan		Débordement en temps		0	Brouillon	Inscrit	2016-09-29
<u>21</u>		Débordement en temps sec (art. 15		sec (art. 15 al. 1) Débordement pour des		0	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
<u>20</u>		Débordement en temps sec (art 3	_	travaux planifiés (art. 15 al.		1	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
<u>19</u>		Débordement en temps sec (art. 15 a		3)		1	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
<u>18</u>		Débordement en temps sec (art. 15 a		Dérivation pour des		0	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
<u>17</u>		Débordement en temps sec (art. 15 a		travaux planifiés (art. 15 al. 3)		0	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
				-1					
K • 1	Noml	bre de lignes : 15 🔻						Page 1 de 1, élén	nents 1 à 7 de 7.
			- (	Appliquer Annuler					

#### Officialiser et transmettre un avis au ministre

Lorsqu'on sélectionne un avis au ministre, les informations préalablement saisies sur cet avis apparaissent dans les onglets <u>Informations générales</u> et <u>Événements</u>. Pour officialiser l'avis, l'utilisateur doit certifier que <u>les informations fournies sont</u> <u>complètes et véridiques</u> en cochant la case appropriée **1**.

2

Par la suite, l'utilisateur doit cliquer sur le bouton

À la confirmation de l'officialisation, l'avis au ministre est considéré comme transmis aux fins d'application réglementaire et son statut dans le système SOMAEU devient « Officiel ». De plus, la date du jour s'inscrira dans le <u>Sommaire des avis au ministre</u> sous la colonne « **Date de réception** ».

### Officialiser et transmettre un avis au ministre

Informations générales Numéro de l'avis au ministre : Statut : 1494 Brouillon Motif de l'avis au ministre :\* Etat d'avancement : Rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire Inscrit Date du statut : Secteur d'exploitation :\* 2021-10-07 Date de l'avis verbal : Personne contactée (avis verbal) : Date de transmission : \_\_\_ ------Description de l'avis au ministre :\* Démo 0 □ Je certifie que les informations fournies sont complètes et véridiques. Liste des événements Date de début Date de fin Date de début Date de fin Équipement de traitement Cause du rejet Durée prévue Durée réelle prévue réelle prévue réelle 2019-01-01 2019-01-01 0j 00h 16m ۲ Obstruction 2 Officialiser Annuler

### Module 3.1.3 - Mettre à jour un événement dans le système SOMAEU dont le statut est officiel

Lorsqu'un avis au ministre a été saisi et officialisé et que les événements de cet avis ne sont pas tous terminés (statut et état d'avancement « Officiel-En cours »), il peut être requis de mettre à jour un ou des événements concernant cet avis ou une information générale.

La mise à jour permet ainsi de modifier tous les champs de l'avis au ministre ou des événements. Toutefois, les restrictions suivantes s'appliquent :

- 1. Il est impossible de supprimer un événement qui possède une date de début réelle ou s'il est le seul événement de l'avis au ministre.
- 2. Les champs obligatoires doivent restés renseignés.
- 3. Une fois une date de fin réelle ajoutée à tous les événements de l'avis au ministre, l'avis devient « Officiel-Terminé » et ne pourra plus être modifié lorsque l'utilisateur aura quitté le menu de l'avis au ministre.

Si l'utilisateur a inscrit une date de fin réelle pour tous les événements de l'avis au ministre (statut et état d'avancement « Officiel-Terminé ») et qu'il souhaite y apporter une modification, il devra communiquer avec la direction régionale localisée sur son territoire administratif afin de corriger cet avis qui aura le statut et l'état d'avancement « Officiel-En correction ».

Un avis au ministre est considéré comme terminé lorsque l'utilisateur a inscrit une date de fin réelle pour tous les événements qui concernent cet avis.

#### Accéder à la tâche - Mettre à jour les événements d'un avis au ministre

Un utilisateur peut mettre à jour un ou des événements relatifs à un avis au ministre préalablement créé. Il doit sélectionner le menu « Transmission des données » ①, puis le sous-menu « Avis au ministre » ② pour finalement atteindre la tâche « Saisir

**/ Mettre à jour un avis au ministre** » <sup>3</sup> ou la tâche « **Mettre à jour les événements d'un avis au ministre** » <sup>4</sup>. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le <u>Sommaire des avis au ministre</u> (page suivante). Dans le cas contraire, l'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du <u>Sommaire des inscriptions</u>. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur atteindra le <u>Sommaire des avis au ministre</u> (page suivante).



#### Sommaire des avis au ministre

L'utilisateur choisit l'avis au ministre pour lequel il souhaite mettre à jour un événement en sélectionnant le « **N° de l'avis** » dans le <u>Sommaire des avis au ministre</u>. Il est également possible de rechercher un avis au ministre à l'aide de critères spécifiques<sup>24</sup>.

Dans le <u>Sommaire de l'avis au ministre</u>, l'utilisateur a la possibilité de trier les champs afin de faciliter la recherche d'un avis. À l'aide du bouton 🔽 2, une fenêtre s'affiche afin que l'utilisateur puisse sélectionner les critères de tri 3. Une fois qu'il a cliqué sur le bouton Appliquer 4, le tri est appliqué selon les critères sélectionnés.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Voir le module 3.1.4, Consulter les avis au ministre.

### Saisir / Mettre à jour un avis au ministre

Critères de l'avis au ministre		~
	Rechercher	Réinitialiser

#### Sommaire des avis au ministre

#### Résultats trouvés : 3



#### Mettre à jour un événement

Lorsque le « N° de l'avis » est sélectionné, l'utilisateur a accès à l'onglet <u>Événements</u> pour une mise à jour de ou des événements relatifs à l'avis au ministre. L'utilisateur choisit l'événement à modifier en cliquant sur le bouton 2. Les menus sont les mêmes que pour la tâche « Ajouter un événement » du motif de l'avis au ministre.

Informations générales	Événements						
ontexte de l'a	vis au ministre						
uméro de l'avis au mi )	nistre :						
otif de l'avis au minis ébordement sur le rése iste des évén	tre : au d'égout en urgence (art. 15 e <b>ments</b>	ial. 1)					
Ouvrage de surverse	Cause du débordement	Date de début prévue	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle
Ouvrage de surverse 10 - No 6 (T.P.)	Cause du débordement Défaillance	Date de début prévue	Date de début réelle 2016-12-12	Date de fin prévue 2017-01-20	Date de fin réelle	Durée prévue 39j 15h 00m	Durée réelle

### Module 3.1.4 - Consulter les avis au ministre

L'utilisateur d'un OMAEU peut rechercher un avis au ministre en utilisant certains critères de sélection. Quand il clique sur le bouton  $\leq 1$  vis-à-vis du bandeau intitulé <u>Critères de l'avis au ministre</u>, la fenêtre permettant de sélectionner les critères de recherche apparaît à l'écran 2. Des critères particuliers de recherche selon des dates ou des durées sont également disponibles avec un clic sur le bouton  $\leq 3$  vis-à-vis du bandeau intitulé <u>Critères d'intervalles</u>.

Le « Numéro de l'avis » <sup>2</sup> fait référence au numéro séquentiel généré par le système SOMAEU à la suite de la saisie d'un avis au ministre.

Lorsque l'utilisateur sélectionne la case intitulée <u>Période de travaux planifiés non respectée</u> , seuls les avis au ministre ayant pour événement un débordement ou une dérivation pour un motif de travaux planifiés et qui ont une date de début réelle inférieure à la date de début prévue ou une date de fin réelle supérieure à la date de fin prévue sont présentés dans le <u>Sommaire</u> <u>des avis au ministre</u>.

Lorsque l'utilisateur sélectionne la case intitulée <u>En dépassement</u> <sup>(6)</sup>, tous les avis au ministre qui ont une date de début réelle inférieure à la date de début prévue ou une date de fin réelle supérieure à la date de fin prévue sont présentés dans le <u>Sommaire</u> <u>des avis au ministre</u>.

Finalement, l'utilisateur clique sur le bouton **Rechercher v** pour obtenir le résultat de la recherche dans le <u>Sommaire des avis au</u> <u>ministre</u>. Par défaut, seulement les soixante-quinze derniers avis sont affichés. Pour consulter les autres avis, l'utilisateur doit utiliser des critères de recherche plus précis.

# Saisir / Mettre à jour un avis au ministre

			1
tères de l'avis au ministre			· · · · ·
Numéro de l'avis :			
Motif de l'avis :			
Faire une sélection			•
Cause du déhordement :			
Faire une sélection			
Contexte du debordement :			
Faire une selection	Ŧ		
Statut :			
Faire une sélection 👻			
État d'avancement :			
Faire une sélection 🗸			
Critères d'intervalles			
Durée réelle de l'événement	Dure	ée prévue de l'événement	
Supérieure ou égale à : Inférieure	ou égale à : Si	upérieure ou égale à :	Inférieure ou égale à :
j h m j	h m	j h m	j h m
Date de début prévue de l'événement	Date	e de fin prévue de l'événement	
Supérieure ou égale à : Inférieure	ou égale à : S	upérieure ou égale à :	Inférieure ou égale à :
Ē	<b> </b>	<b></b>	<b></b>
Date de début réelle de l'événement	Date	e de fin réelle de l'événement	
Supérieure ou égale à : Inférieure	ou égale à : Si	upérieure ou égale à :	Inférieure ou égale à :
		<b></b>	
En dépassement	ifiés non respectée		

### Module 3.1.5 - Annuler un avis au ministre

Lorsqu'un avis au ministre est terminé, il peut être requis d'annuler cet avis si les informations qu'il contient sont inexactes. L'utilisateur doit alors communiquer avec la direction régionale localisée sur son territoire administratif afin que celle-ci procède à la réouverture d'un avis au ministre en vue de son annulation. L'utilisateur peut par la suite annuler l'avis en sélectionnant le menu approprié dans le système SOMAEU.

Un avis au ministre qui n'aurait pas été déjà officialisé (statut « Brouillon ») peut être effacé directement à partir de la tâche <u>Saisir/Mettre à jour un avis au ministre</u> (voir le module 3.1.1).

#### Accéder à la tâche – Annuler un avis au ministre

Un utilisateur peut annuler un avis au ministre officiel qui a été préalablement autorisé par la direction régionale localisée sur son territoire administratif en sélectionnant le menu « **Transmission des données** » ①, puis le sous-menu « **Avis au ministre** » ② pour finalement atteindre la tâche « **Annuler un avis au ministre** » ③. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le <u>Sommaire des avis au ministre</u> (page suivante). Dans le cas contraire, l'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du <u>Sommaire des inscriptions</u>. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur atteindra le <u>Sommaire des avis au ministre</u> (page suivante).



#### Sommaire des avis au ministre

Le <u>Sommaire des avis au ministre</u> présente les avis dont l'« État d'avancement » est « En attente d'annulation » ①, donc ceux dont la direction régionale a préalablement accordé le droit d'annulation. L'utilisateur choisit l'avis au ministre qu'il souhaite annuler en sélectionnant le « N° de l'avis » ②. Il est également possible de rechercher un avis au ministre à l'aide de critères spécifiques<sup>25</sup>.

Dans le <u>Sommaire des avis au ministre</u>, l'utilisateur a la possibilité de trier les champs afin de faciliter la recherche d'un avis. À l'aide du bouton 🔽 3, une fenêtre s'affiche afin que l'utilisateur puisse sélectionner les critères de tri 4. Une fois qu'il a cliqué sur le bouton Appliquer 5, le tri est appliqué selon les critères sélectionnés.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Voir le module 3.1.4, Consulter les avis au ministre.



#### 

Annuler un avis au ministre

Lorsqu'on sélectionne un avis au ministre, les informations préalablement saisies sur cet avis apparaissent dans les onglets

Informations générales et Événements. Pour annuler l'avis, l'utilisateur doit cliquer sur le bouton Confirmer

1

Après la confirmation, l'avis au ministre est considéré comme annulé. Il peut toutefois être visualisé à la section Consulter les avis au ministre.

### Annuler un avis au ministre

Informations générales Événements			
Numéro de l'avis au ministre : 1129		Statut : Officiel	
Motif de l'avis au ministre :* Dérivation à la station d'épuration en temps sec (art. 15 pa	aragr. 1(1))	Etat d'avancement : En attente d'annulation	
Secteur d'exploitation :* Ville Verte		Date du statut : 2018-12-20	
Date de l'avis verbal : 	Date de transmission : 2018-12-19		
Description de l'avis au ministre :* À définir		0	

Confirmer

Annuler

# Annexe concernant les motifs d'un avis au ministre – Causes du débordement ou de la dérivation

Onglet « Informations générales »	Onglet « Événements »	
Motifs de l'avis au ministre	Causes du débordement ou de la dérivation possible	
Débordement survenu en temps sec à partir d'un ouvrage de surverse	<ul> <li>Sous-capacité du réseau d'égout</li> <li>Entretien défaillant</li> </ul>	
Débordement survenu en cas d'urgence à un ouvrage de surverse	<ul> <li>Défaillance d'équipement</li> <li>Erreur humaine</li> <li>Panne électrique</li> <li>Arrêt volontaire du poste de pompage</li> <li>Obstruction de l'équipement ou de la conduite d'eaux usées</li> <li>Refoulement d'eaux dû à un clapet défectueux</li> <li>Inondation (décret ministériel)</li> </ul>	
Dérivation survenue en temps sec à partir d'un ouvrage de dérivation	<ul> <li>Sous-capacité du réseau d'égout</li> <li>Entretien défaillant</li> </ul>	
Dérivation survenue en cas d'urgence à partir d'un ouvrage de dérivation	<ul> <li>Défaillance d'équipement</li> <li>Panne électrique</li> <li>Erreur humaine</li> <li>Inondation (décret ministériel)</li> </ul>	
Débordement requis pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage	- Travaux planifiés sur l'ouvrage	

Dérivation pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage, AVEC rejet au milieu récepteur	- Travaux planifiés sur l'ouvrage
Dérivation pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien de l'ouvrage, SANS rejet au milieu récepteur	- Travaux planifiés sur l'ouvrage à l'aide d'un contournement
Arrêt ou défaillance d'équipement ayant un impact sur la qualité des rejets ou sur la fréquence ou le volume des débordements ou des dérivations	Aucune
Rejet de l'effluent ailleurs qu'au point de rejet final de l'émissaire	<ul> <li>Défaillance d'équipement</li> <li>Travaux planifiés sur l'ouvrage</li> <li>Entretien défaillant</li> <li>Obstruction de l'équipement ou de la conduite d'eaux usées</li> <li>Panne électrique</li> <li>Arrêt volontaire du poste de pompage</li> <li>Erreur humaine</li> </ul>
Dérivation ou débordement ailleurs qu'à partir d'un ouvrage de surverse ou d'un ouvrage de dérivation	<ul> <li>Défaillance d'équipement</li> <li>Sous-capacité du réseau d'égout</li> <li>Sous-capacité de l'équipement de traitement</li> <li>Erreur humaine</li> <li>Embâcle hivernal</li> <li>Arrêt volontaire du poste de pompage</li> </ul>

	<ul> <li>Inondation printanière</li> <li>Panne électrique</li> </ul>
Fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation (art. 16, al. 1)	Aucune. Saisir uniquement la date de réception des travaux.

# Lexique

« gras »	Libellé d'un champ à saisir
<u>Souligné</u>	Nom d'une section, d'un sommaire ou d'une liste de l'interface



Environnement et Lutte contre les changements climatiques

